



# LE PAYS, UN TERRITOIRE À VIVRE



Vieussan en automne © G. Souche

*Le Pays, une loi : la loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADDT) modifiée par la loi du 2 juillet de 2003 sur l'urbanisme et l'habitat, définit un Pays comme un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale.*



## LE PAYS, UN TERRITOIRE DE PROJETS ET UN LIEU FÉDÉRATEUR

Le Pays s'est créé en 2005 à l'initiative des communes et des communautés de communes qui le composent après six années d'études et de maturation nécessaires pour s'engager sur un projet partagé. Il s'agissait de rassembler les collectivités dans une structure opérationnelle pouvant impulser des projets à une échelle supra-communautaire ayant une masse critique et suffisante pour générer une valeur ajoutée en termes de développement territorial.

Le Pays représente un autre niveau de réflexion des projets, plus large que l'échelle communale et intercommunale, sans être un découpage administratif supplémentaire.

Le Pays apparaît comme un niveau privilégié de partenariat et de contractualisation. Il correspond aux besoins de cohérence des politiques territoriales qui sont les partenaires incontournables du Pays. Il constitue enfin un espace de projet dont la clé de voûte est de renforcer les solidarités réciproques et les complémentarités entre les espaces urbains et ruraux.

De fait, le Pays se définit avec une double entrée :

- un territoire de projets : le Pays facilite la réalisation des projets du territoire grâce à la mutualisation et à la contractualisation ;
- un projet de territoire : le Pays applique une stratégie de développement durable à travers des documents stratégiques (études, charte, document cadre...).



## LE PAYS, UNE GOUVERNANCE

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est organisé sous forme de Syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont quatre Communautés de communes (Grand Orb, Sud Hérault, Du Minervois au Caroux, Les Avant-Monts) et le Conseil départemental de l'Hérault.



## LE PAYS, UNE AMBITION

Le Pays favorise le développement économique du territoire par l'expérimentation, l'innovation, l'accompagnement de porteurs de projets et le suivi de projets et de démarches...

Le Pays a vocation à coordonner, impulser, expérimenter dans le sens du projet de territoire défini en commun. Son programme d'actions s'appuie sur les besoins exprimés par les acteurs locaux, et depuis plus de 20 ans, il travaille sur des thématiques variées : Habitat, Santé, Développement Durable et Transition Énergétique, Économie, Agriculture, Patrimoine, Alimentation, Cadre de vie... ..

# LE PAYS, UN TERRITOIRE À VIVRE



## LE PAYS, UNE MISSION GÉNÉRALE, UNE MÉTHODE ET DES NIVEAUX D'INTERVENTION

### UNE MISSION GÉNÉRALE

- animation territoriale ;
- ingénierie financière ;
- contractualisation et gestion de programmes européens ;
- production de connaissances et d'outils d'aide à la décision (études, stratégies).

### Une méthode reposant sur une approche ascendante et territoriale

- partenariat local public/privé ;
- intégration multisectorielle/mise en réseau ;
- innovation/expérimentation ;
- transférabilité/coopération.

### LES NIVEAUX D'INTERVENTION

Le Pays intervient, de manière générique, aux quatre niveaux complémentaires suivants :

- en simple ingénierie auprès des porteurs de projet, publics et privés, sous forme de conseil et d'appui technique au montage d'un projet et à sa réalisation ;
- en intervention plus directe dans le cadre de dispositifs d'intervention technique et financière que le Pays a progressivement mis en place, depuis sa création, au bénéfice d'opérateurs publics et privés du territoire ;
- en maîtrise d'ouvrage sur opérations de nature supra-communautaire nécessitant un portage, une animation et une coordination spécifiques ;
- en assistance à maîtrise d'ouvrage en référence aux domaines d'intervention du Pays.



## LE PAYS, UNE MISSION EN ACTIONS

### ANIMATION TERRITORIALE : DÉMARCHE ET PROGRAMMES

- le Pacte Territorial Espace Conseil France Rénov' ;
- le label TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) ;
- le Pôle d'excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales ;
- l'Opération Collective de Modernisation ;
- le Pôle d'excellence rurale Couleurs du patrimoine ;
- le label national Pays d'art et d'histoire ;
- le label national Grand Site de France « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » ;
- le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » ;
- le label national « Projet Alimentaire Territorial » ;
- le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » ;
- le Contrat Local de Santé ;
- le Conseil Local de Santé Mentale.

### UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- le Grand Site de France «Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian» : label attribué par l'État en décembre 2025 pour la période 2025-2032 : enveloppe de 3 400 000 € sur 2025-2028 ;
- le label TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) au Pays d'être reconnu par le réseau national suite à son engagement dans le TEPCV et l'accompagnement des collectivités du territoire dans cette démarche : enveloppe de 1 500 000 € ;

- le Pôle d'excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (2012) : enveloppe de 1 000 000 € ;
- le Pôle d'excellence rurale Couleurs du patrimoine (2007) : enveloppe de 1 000 000 € ;
- le label national Pays d'art et d'histoire (label obtenu en 2016 pour 10 ans) : enveloppe de 100 000 € ;
- le label national « Projet Alimentaire Territorial » reconnaissance le 8 août 2019 et renouvelé pour 5 ans en 2023 ;
- le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » 1<sup>ère</sup> labellisation en novembre 2014, renouvellement en 2017, 2021 et 2025 ;
- le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » (2017-2021) et renouvelé pour la période 2023-2026.

### CONTRACTUALISATION ET GESTION DE PROGRAMMES EUROPÉENS

#### EUROPE/APPROCHES TERRITORIALES INTÉGRÉES

2015-2022 : « Favoriser le développement d'une économie durable sur le territoire » : enveloppe de 1 438 709 € de FEDER

2021-2027 : « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources »

#### GESTION DU PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

2007-2013 : « Itinérance » : enveloppe de 2 000 000 € de FEADER

2014-2022 : « Sites en valeur, sites en marché » : enveloppe de 3 000 000 € de FEADER

2023-2027 : « Lieux de vie, terres d'envies » : enveloppe de 1 921 606 €

#### ÉTAT

2017-2020 : Contrat de ruralité État/Pays : enveloppe de 5 855 103 €

2021-2026 : Contrat de Relance et de Transition Écologique

#### RÉGION

2018-2021 : Contrat Région/Pays : enveloppe de 4 820 158 €

2022-2026 : Contrat Région/Pays

#### DÉPARTEMENT

2006-2014 : Contrat de Pays Département/Pays : enveloppe de 15 000 000 €



## LA PRODUCTION DE CONNAISSANCE ET D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION (ÉTUDES, STRATÉGIES)

- > Petites Villes de Demain (2021-2027), État, Communes, Communautés de communes ;
- > Bourgs-Centres, Région Occitanie, Communautés de communes, Communes (Bédarieux, Olonzac, Murviel-les-Béziers, Magalas, Roujan, Capestang, Lamalou-les-Bains, Puisserguier, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian, Saint-Pons de Thomières), Pays ;
- > Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de l'Hérault (SDAASP) : État / Département de l'Hérault et Région Occitanie, EPCI de l'Hérault, Consulaires, ARS, les Pays, la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT, la Poste, France Travail, Union départementale des CCAS, les missions locales ;
- > Villages d'avenir (Ceilhes-et-Rocozels)

